

Les ressources du CDG 32



CARRIÈRES



Les tableaux d'avancement de grade de 2025

Les tableaux d’avancement de grade de 2025

Le sommaire



Tableaux concernant les CIAS	P 3
Tableaux concernant les Communautés de communes	P 11
Tableaux concernant les Communes	P 54
Tableaux concernant les Établissements publics	P 160



Cias Bastides de Lomagne

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 4

Nombre de femmes : 4

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint d'animation principal 2cl 5eme échelon Favorable au mieux le 01/01/2025	<i>DA SILVA Charlotte</i>		01/01/2025
Adjoint d'animation principal 2cl 5eme échelon Favorable au mieux le 01/01/2025	<i>FINESTRE Stéphanie</i>		01/01/2025
Agent social principal 1cl 5eme échelon Favorable au mieux le 23/02/2025	<i>LACOURT Véronique</i>		23/02/2025
Agent social principal 2cl 5eme échelon Favorable au mieux le 13/06/2025	<i>RTPHAEW-DUDICOURT Suphara</i>		13/06/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le

Signature

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNÉE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 2

Nombre de femmes : 2

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2ème CLASSE	<i>COULON Pascaline</i>	19/11/2024	01/01/2025
AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2ème CLASSE	<i>DIRAT Stéphanie</i>	19/11/2024	01/01/2025

Arrêté par l'autorité territoriale

Le 11 mars 2025

Le Président,

Gérard ARIES



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

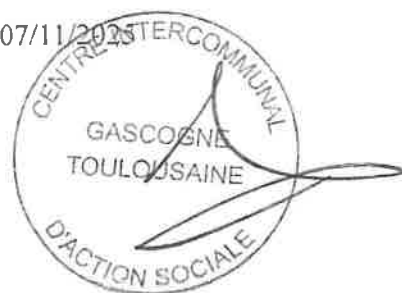
Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : -

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Agent social principal 2è cl,	PEGUILHAN Rose-Marie		01/12/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 07/11/2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

1 exemplaire est transmis au Centre de Gestion qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



C.I.A.S. Marciac Plaisance
Centre Intercommunal d'Action Sociale

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe Favorable au mieux le 01/06/2025	<i>Laure PERES</i>		01/12/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 7 novembre 2025

Le Président
Jean-Louis GUILHAUMON



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



C.I.A.S. Marciac Plaisance
Centre Intercommunal d'Action Sociale

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Agent social principal de 1^{ère} classe Favorable au mieux le 25/06/2025	<i>Isabelle POPOVICI</i>		01/12/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 7 novembre 2025

Le Président
Jean-Louis GUILHAUMON



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



C.I.A.S. Marciac Plaisance
Centre intercommunal d'Action Sociale

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Agent social principal de 2ème classe Favorable au mieux le 01/01/2025	Joëlle BOURDIEU		01/12/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 7 novembre 2025

Le Président
Jean-Louis GUILHAUMON



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

CIAS La Ténarèze

Tableau annuel d'avancement de grade

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles 79 et 80 de la loi du 26 janvier 1984.

- ANNEE 2025 -

Nombre de femmes : 8

Nombre d'hommes : 0

Avancement de grade	Agents	Date d'effet
Adjoint administratif pp 2 ^o classe	Carine CAPARROS	05/02/2025
Adjoint technique pp 2 ^o classe	Adeline TRETON-LENZI	01/01/2025
Aide-soignante de classe sup	Nathalie BENOIT	01/01/2025
Aide-soignante de classe sup	Céline BINI	01/01/2025
Aide-soignante de classe sup	Sophie PABOT	03/10/2025
Aide-soignante de classe sup	Vanessa THIEBAUT	11/07/2025
Agent social pp 2 ^o classe	Stéphanie COUILLEZ	01/01/2025
Adjoint administratif pp 2 ^o classe	Caroline LORETTE	01/01/2025
Adjoint technique pp 2 ^o classe	Jocelyne FAGGION	01/01/2025

Le 15 mai 2025

Le Président du CIAS

Maurice BOISON



CIAS Val de Gers

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 4

Nombre de femmes : 3

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Agent social principal 1 ^{re} classe, Favorable au mieux le 01/09/2025	<i>BONNET Sonia</i>		01/09/2025
Aide soignante de classe supérieure, Favorable au mieux le 01/09/2025	<i>ROGE Malaurie</i>		01/09/2025
Infirmier en soins généraux hors classe, Favorable au mieux le 01/09/2025	<i>CHEVALIER Christian</i>		01/09/2025
Psychologue hors classe, Favorable au mieux le 01/09/2025	<i>BORDES FOURGEAUD Virginie</i>		01/09/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 22/05/2025 Signature



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



**Armagnac
Adour**
Communauté de communes

Communauté de communes Armagnac Adour

1 Lotissement du Bourdalat - 32400 RISCLE

Tel : 05.62.69.86.43

ccaa@armagnacadour.fr

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 2

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif Pal 1^{ère} Classe, Favorable au mieux le 01/09/2025	VACHET Véronique	/	01/09/2025
Adjoint Technique Pal 2^{ème} Classe, Favorable au mieux le 01/09/2025	CAZADE Marina	/	01/09/2025
Adjoint Technique Pal 2^{ème} Classe, Favorable au mieux le 01/10/2025	TAMBOURRE Quentin	/	01/10/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 7 avril 2025

Le Président,

Michel PETIT



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle,
conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 4

Nombre de femmes : 4

Nombre d'hommes : /

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Educateur de Jeunes Enfants Classe Exceptionnelle, favorable au mieux le 01/02/2025	<i>DAUGREILH Laurence</i>	/	01/07/2025
Animateur principal de 2 ^{ème} classe, favorable au mieux le 30/03/2025	<i>GODICHON Lisa</i>	/	01/07/2025
Agent social principal de 1 ^{ère} classe, favorable au mieux le 01/06/2025	<i>MARTIN Micheline</i>	/	01/07/2025
Agent social principal de 1 ^{ère} classe, favorable au mieux le 01/06/2025	<i>SALAS CURIEL Mireille</i>	/	01/07/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 03/12/2025

Signature
Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle,
conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 3

Nombre de femmes : 3

Nombre d'hommes : /

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe, favorable au mieux le 01/01/2025	<i>DABEZIES Catherine</i>	/	01/07/2025
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe, favorable au mieux le 01/06/2025	<i>BORDENEUVE-PERES Fabienne</i>	/	01/07/2025
Attaché principal, favorable au mieux le 01/01/2025	<i>MARTIN Fabienne</i>	/	01/07/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 03/12/2025

Signature

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Communauté de Communes du Bas Armagnac



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint d'animation pal 2 cl Favorable au mieux le 25/11/2025	MATHIEU Sylvie	Sans examen	25/11/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 03.03.2025

Signature

Cachet

Le Président

Vincent
GOUANELLE



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@edg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



Communauté de Communes
BASTIDES DE LOMAGNE

Communauté de Communes Bastides de Lomagne

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 3

Nombre de femmes : 3

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur principal 1 cl 4eme échelon Favorable au mieux le 01/01/2025.	GACHIE Marilyne		01/01/2025
Adjoint d'animation principal 1 cl 5eme échelon Favorable au mieux le 01/02/2025.	HALTCHAZIAN Marie-Laure		01/02/2025
Adjoint d'animation principal 2 cl 5eme échelon Favorable au mieux le 01/11/2025.	LANAU Marine		01/11/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le

Signature

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



Communauté de Communes
BASTIDES DE LOMAGNE

Communauté de Communes Bastides de Lomagne

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle,
conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 3

Nombre de femmes : 3

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif 2 cl 5eme échelon Favorable au mieux le 01/01/2025.	DELBOS Réjane	10/04/2025	01/05/2025
Adjoint administratif 2 cl 3eme échelon Favorable au mieux le 01/01/2025.	HATTRY Delphine	10/04/2025	17/06/2025
Adjoint administratif 2 cl 6eme échelon Favorable au mieux le 01/01/2025.	LAFFONT Caroline	10/04/2025	01/05/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 29/04/2025

Signature
Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



communauté de communes
Bastides & Vallons du Gers

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe Favorable au mieux le 01/01/2025	Evelyne DUCES		01/12/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 7 novembre 2025

Le Président
Jean-Louis GUILHAUMON



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



communauté de communes
Bastides & Vallons du Gers

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe Favorable au mieux le 01/10/2025	<i>Nathalie DUCOUSSO</i>		01/12/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 7 novembre 2025

Le Président
Jean-Louis GUILHAUMON



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



communauté de communes

Bastides & Vallons du Gers

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe Favorable au mieux le 01/01/2025	<i>Véronique BARTHE</i>		01/12/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 7 novembre 2025

Le Président
Jean-Louis GUILHAUMON



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{re} classe Favorable au mieux le 01/10/2025	<i>Muriel PARIYSKI</i>		01/12/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 7 novembre 2025

Le Président
Jean-Louis GUILHAUMON



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1....

Nombre d'hommes : 0....

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Animateur principal de 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 01/01/2025	<i>PIERRET Summer</i>	Session 2024	01/01/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 05/03/2025

Signature - Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience
professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31
du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe Favorable au mieux le 30/01/2025	CAZENAVE Morgan		30/01/2025
Animateur principal de 1 ^{ère} classe Favorable au mieux le 01/01/2025	MIRADA Fabienne		01/01/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
le 11/03/25

Le Président de la 3CAG COMMUNES
Gérard ARIES





TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Nombre de femmes : 1
Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 2 ^e classe,	COUGOT Marie-Lise	10/04/2025	01/05/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 29/04/2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

1 exemplaire est transmis au Centre de Gestion qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



TABLEAU ANNUEL COMPLÉMENTAIRE D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNÉE 2025 -

Nombre de femmes : 1
Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe,	DILHAN Nelly	16/12/2024	01/12/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 31/10/2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

1 exemplaire est transmis au Centre de Gestion qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Nombre de femmes : 1
Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Agent de maîtrise principal,	BACHERE Catherine		01/12/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 13/10/2025



Le Président

Francis IDRAC

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

1 exemplaire est transmis au Centre de Gestion qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Nombre de femmes : 1
Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe,	FERMIGIER Audrey	16/12/2024	01/12/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 13/10/2025



Président

Francis IDRAC

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

1 exemplaire est transmis au Centre de Gestion qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

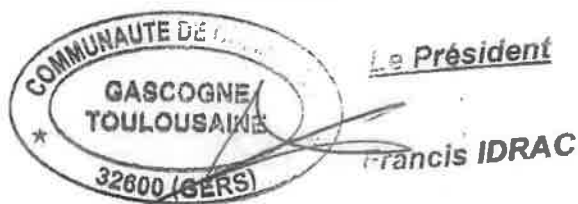
Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Nombre de femmes : 1
Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur principal 2 ^e classe,	LABAN Elodie		01/12/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 13/10/2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

1 exemplaire est transmis au Centre de Gestion qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU COMPLEMENTAIRE D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- A N N E E 2 0 2 5 -

Nombre de femmes :

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 2 ^e classe,	NAVARRO Sylvain		01/12/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 13/10/2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

1 exemplaire est transmis au Centre de Gestion qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Nombre de femmes : 2
Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint d'animation principal 2 ^e classe,	BEAUFILS Sylvie		01/12/2025
Adjoint d'animation principal 2 ^e classe,	RIVES Christine		01/12/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 13/10/2025



Le Président
Francis IDRAC

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

1 exemplaire est transmis au Centre de Gestion qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE - ANNEE 2025 -

Le président de la Communauté de Communes du Grand Armagnac (Gers) pour la CCGA,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31,

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

VU la délibération n° D13.06.07 en date du 26 juin 2013 portant détermination du ratio promu/promouvables pour les avancements de grade,

VU les lignes directrices établies par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Grand Armagnac après avis du comité technique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle comme suit :

GRADES CONCERNES	AGENTS CONCERNES	DATE D'EFFET DE NOMINATION
CATEGORIE C		
FILIERE ANIMATION		
Adjoint d'animation principal 2 ^e classe, Favorable, au mieux 01.01.25	AUBERT Aline	01.07.2025
Adjoint d'animation principal 1 ^e classe, Favorable, au mieux 01.01.25	CATANHO Sonia	01.07.2025
FILIERE MEDICO-SOCIALE		
Agent social principal 2 ^e classe, Favorable, au mieux 01.10.25	GLIZE Valérie	01.10.2025

Proportion Homme/Femme promouvable :

- Nombre de femmes : 3
- Nombre d'hommes : 0

Proportion Homme/Femme promus :

- Nombre de femmes : 3
- Nombre d'hommes : 0

ARTICLE 2 : 1 exemplaire est transmis au Centre de Gestion qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL

Le Président du Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/12/2020 ;

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché territorial principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom d'usage Prénom	Grade actuel (si examen professionnel, préciser la date)	Date d'effet de la nomination
CONTE-LAMUDE Francis	Attaché territorial	01/01/2025

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
0	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 24 avril 2025

Par délégation du Président,
La Vice-Présidente

Nadine AURENSAN





ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le Président du Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/12/2020 ;

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade de Technicien principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom d'usage Prénom	Grade actuel (si examen professionnel, préciser la date)	Date d'effet de la nomination
ARVIEU Frédéric	Technicien territorial principal 2C Examen professionnel en septembre 2023	01/01/2025

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement



ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL 2EME CLASSE

Le Président du Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/12/2020 ;

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Educateur des activités physiques et sportives principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom d'usage Prénom	Grade actuel (si examen professionnel, préciser la date)	Date d'effet de la nomination
AUTRET Laurent	Educateur des activités physiques et sportives	31/12/2025
BREQUE Lionel	Educateur des activités physiques et sportives	01/01/2025

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 24 avril 2025

Par délégation du Président,
La Vice-Présidente

Nadine AURENSAN





ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le Président du Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/12/2020 ;

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom d'usage Prénom	Grade actuel (si examen professionnel, préciser la date)	Date d'effet de la nomination
LALLEMAND Thomas	Assistant d'enseignement artistique Examen professionnel en 2025	01/01/2025

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 24 avril 2025

Par délégation du Président,
La Vice-Présidente

Nadine AURENSAN





ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le Président du Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/12/2020 ;

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom d'usage Prénom	Grade actuel (si examen professionnel, préciser la date)	Date d'effet de la nomination
ARRUARTENA Laurence	Assistant de conservation principal 2C Examen professionnel en 2024	31/12/2025
FRAUCIEL Rosy	Assistant de conservation principal 2C	01/01/2025
LEININGER Laëtitia	Assistant de conservation principal 2C	31/12/2025

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
3	0	3

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
3	0	3

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 24 avril 2025

Par délégation du Président,
La Vice-Présidente

Nadine AURENSAN





ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le Président du Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/12/2020 ;

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Animateur principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom d'usage Prénom	Grade actuel (si examen professionnel, préciser la date)	Date d'effet de la nomination
DORBES Armelle	Animateur Examen professionnel en 2024	01/01/2025
MEDINA David	Animateur	31/12/2025

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 24 avril 2025

Par délégation du Président,
La Vice-Présidente

Nadine AURENSAN





ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le Président du Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/12/2020 ;

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom d'usage Prénom	Grade actuel (si examen professionnel, préciser la date)	Date d'effet de la nomination
CLAVET Audrey	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025
GAULTIER Véronique	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025
GODARD Dorothée	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025
PIZZOLATO Laurence	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025
SANCHEZ Rita	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025
VIEILHESCAZES Virginie	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
6	0	6

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
6	0	6

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.



ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le Président du Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/12/2020 ;

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom d'usage Prénom	Grade actuel (si examen professionnel, préciser la date)	Date d'effet de la nomination
MEILHAN Pauline	Adjoint territorial du patrimoine	01/01/2025

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 24 avril 2025

Par délégation du Président,
La Vice-Présidente

Nadine AURENSAN





**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Le Président du Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/12/2020 ;

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom d'usage Prénom	Grade actuel (si examen professionnel, préciser la date)	Date d'effet de la nomination
LAPLAGNE Catherine	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 24 avril 2025

Par délégation du Président,
La Vice-Présidente

Nadine AURENSAN





ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le Président du Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/12/2020 ;

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom d'usage Prénom	Grade actuel (si examen professionnel, préciser la date)	Date d'effet de la nomination
CORTINOVIS Camille	Adjoint administratif Examen professionnel avril 2025	01/05/2025

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 24 avril 2025

Par délégation du Président,
La Vice-Présidente

Nadine AURENSAN





ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL

Le Président du Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/12/2020 ;

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom d'usage Prénom	Grade actuel (si examen professionnel, préciser la date)	Date d'effet de la nomination
GUICHENE Eric	Agent de maîtrise	01/01/2025

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 24 avril 2025

Par délégation du Président,
La Vice-Présidente


Nadine AURENSAN





ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le Président du Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/12/2020 ;

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom d'usage Prénom	Grade actuel (si examen professionnel, préciser la date)	Date d'effet de la nomination
BEAULANDE Sylvie	Adjoint territorial d'animation (examen professionnel juin 2024)	01/01/2025
BONTEMPS Mireille	Adjoint territorial d'animation	01/01/2025
BURGUNDER Arnaud	Adjoint territorial d'animation	01/01/2025
CABALLERO Emmanuelle	Adjoint territorial d'animation	01/01/2025
COHUAU Emilie	Adjoint territorial d'animation	01/01/2025
DIANES Cassandra	Adjoint territorial d'animation	01/01/2025
FERRADOU Quentin	Adjoint territorial d'animation	01/01/2025
GIBOULON Lolita	Adjoint territorial d'animation	01/01/2025
NEJARI Jamel	Adjoint territorial d'animation	01/01/2025
ROCCHI Marie	Adjoint territorial d'animation	01/01/2025



ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le Président du Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/12/2020 ;

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom d'usage Prénom	Grade actuel (si examen professionnel, préciser la date)	Date d'effet de la nomination
BELAAMECHE Shahyneize	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025
GALLANT Franck	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
3	1	2

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 24 avril 2025

Par délégation du Président,
La Vice-Présidente


Nâdine AURENSAN





ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le Président du Grand Auch Cœur de Gascogne,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/12/2020 ;

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom d'usage Prénom	Grade actuel (si examen professionnel, préciser la date)	Date d'effet de la nomination
BRESCON Gaëtan	Adjoint technique Examen professionnel 15/10/2024	01/01/2025

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 24 avril 2025

Par délégation du Président,
La Vice-Présidente


Nadine AURENSAN





Xavier BALLENGHIEN
Président

Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise

« Territoire d'@ccueil et d'Excellence »

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle,
conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Animateur principal de 2 ^{ème} classe Favorable au mieux le 01/01/2025	<i>RICHER DURTAUT Guilène</i>	13/12/2024	01/01/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale le 12/03/2025

Le Président

Xavier BALLENGHIEN

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulivos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 3

Nombre de femmes : 3

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE, Favorable au mieux le 10/10/2025	ARNAUD Emilie		10/10/2025
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE, Favorable au mieux le 01/10/2025	GIGANT Marie-Sabine		01/10/2025
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE, Favorable au mieux le 01/10/2025	SENOQC Sylvie		01/10/2025

Arrêté par le Président,
Le 31/03/2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@edg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE, Favorable au mieux le 01/01/2025	CAUVIN David		01/01/2025

Arrêté par le Président,

Le 31/03/2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE, Favorable au mieux le 01/07/2025	DAROLLES Bérengère		01/07/2025

Arrêté par le Président,

Le 31/03/2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 2

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 2

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE Favorable au mieux le 01/12/2025	DAURIAC Christian		01/12/2025
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE, Favorable au mieux le 01/12/2025	ESTEBE Aurélien		01/12/2025

Arrêté par le Président,
Le 31/03/2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulbos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 2

Nombre de femmes : 2

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE, Favorable au mieux le 01/10/2025	PEGE Virginie		01/10/2025
ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE, Favorable au mieux le 01/10/2025	ROSSI Dina		01/10/2025

Arrêté par le Président,
Le 31/03/2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Communauté de communes de La Ténarèze

Tableau annuel d'avancement de grade

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles 79 et 80 de la loi du 26 janvier 1984.

- ANNEE 2025 -

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

Avancement de grade	Agents	Date d'effet
Adjoint administratif pp 2 ^e classe	Aurélie ROGALE <i>exam.</i>	01/04/2025

Le 15 mai 2025

Le Président du CIAS

Maurice BOISON




Communauté de Communes Val de Gers

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 4

Nombre de femmes : 4

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint d'animation principal de 1 ^{er} classe, Favorable au mieux le 01/09/2025	SHAHAR / PICCIN Catherine		01/09/2025
Animateur principal de 1 ^{er} classe, Favorable au mieux le 01/09/2025	BEUSTE Nathalie		01/09/2025
Educateur territorial de jeunes enfants classe exceptionnelle, Favorable au mieux le 01/09/2025	MARTINS TAVARES Cindy		01/09/2025
Assistant soci-éducatif de classe exceptionnelle, Favorable au mieux le 01/09/2025	BAURES Sylviane		01/09/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 22/05/2025 Signature



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Communauté de Communes Val de Gers

TABLEAU COMPLEMENTAIRE ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Techno ^{que} Principal 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 01/11/2025	MOLINARO Michèle	22/05/2025	01/11/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 29/10/25 Signature



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grb@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Commune d'AIGNAN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

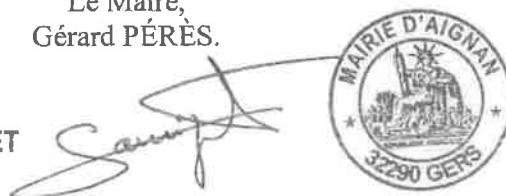
Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Favorable au mieux le 10/04/2025	CAZAUX Julie	09/04/2025	10/04/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le Maire,
Gérard PÉRÈS.

Pour le Maire Absent
l'Adjoint
Chantal SARNIGUET



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

.....
MAIRIE D'ARMENTIEUX

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : Rédacteur
Nombre de femmes : 1
Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 22/06/2025	<i>SEMBRES Marianne</i>	Non nécessaire	22/06/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 03.03.2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le Maire de la Commune d'Auch,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/12/2020 ;

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom d'usage Prénom	Grade actuel (si examen professionnel, préciser la date)	Date d'effet de la nomination
CARGNELLO Audrey	Adjoint administratif Examen professionnel (10/04/2025)	01/05/2025
DUFFRON Lucie	Adjoint administratif Examen professionnel (10/04/2025)	15/05/2025

Proportion Homme/Femme des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

Proportion Homme/Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 24 avril 2025

Par délégation du Maire,
l'adjointe déléguée

Nadine AURENSAN



ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le Maire de la Commune d'Auch,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/12/2020 ;

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom d'usage Prénom	Grade actuel (si examen professionnel, préciser la date)	Date d'effet de la nomination
MARSOLAN Véronique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025

Proportion Homme / Femme des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
2	3	3

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 24 avril 2025

Par délégation du Maire,
l'adjointe déléguée

Nadine AURENSAN



ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le Maire de la Commune d'Auch,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/12/2020 ;

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom d'usage Prénom	Grade actuel (si examen professionnel, préciser la date)	Date d'effet de la nomination
DEYRIS Jean-Rémi	Adjoint technique (examen professionnel 08/07/2024)	01/01/2025

Proportion Homme / Femme des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
3	1	2

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 24 avril 2025

Par délégation du Maire,
l'adjointe déléguée


Nadine AURENSAN





ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL

Le Maire de la Commune d'Auch,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/12/2020 ;

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent de maîtrise principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom d'usage Prénom	Grade actuel (si examen professionnel, préciser la date)	Date d'effet de la nomination
BEUDOT Laurent	Agent de maîtrise	01/01/2025
DASQUE Thierry	Agent de maîtrise	01/01/2025
GARCIA Gérald	Agent de maîtrise	01/01/2025
LACOMBE Anthony	Agent de maîtrise	01/11/2025
LASSERRE Jean-Michel	Agent de maîtrise	01/01/2025
LEPHILIPPONNAT Jean-Sébastien	Agent de maîtrise	01/01/2025
PORTE Jean-Claude	Agent de maîtrise	01/01/2025

Proportion Homme/Femme des agents promotivables		
Total	Hommes	Femmes
9	9	0

Proportion Homme/Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
7	7	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.



ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'INGENIEUR TERRITORIAL HORS CLASSE

Le Maire de la Commune d'Auch,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/12/2020 ;

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Ingénieur territorial hors classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom d'usage Prénom	Grade actuel (si examen professionnel, préciser la date)	Date d'effet de la nomination
PANDELE Valérie	Ingénieur territorial principal	01/01/2025

Proportion Homme/Femme des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

Proportion Homme/Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 24 avril 2025

Par délégation du Maire,
l'adjointe déléguée


Nadine AURENSAN



ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL

Le Maire de la Commune d'Auch,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/12/2020 ;

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché territorial principal est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom d'usage Prénom	Grade actuel (si examen professionnel, préciser la date)	Date d'effet de la nomination
CONTE-LAMUDE Francis	Attaché territorial	01/01/2025

Proportion Homme / Femme des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
3	2	1

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 24 avril 2025

Par délégation du Maire,
l'adjointe déléguée


Nadine AURENSAN





ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le Maire de la Commune d'Auch,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/12/2020 ;

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom d'usage Prénom	Grade actuel (si examen professionnel, préciser la date)	Date d'effet de la nomination
JAYR Pierre	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025
VIVES Fanny	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2025

Proportion Homme / Femme des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
3	2	1

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 24 avril 2025

Par délégation du Maire,
l'adjointe déléguée

Nadine AURENSAN





ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le Maire de la Commune d'Auch,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80 ;

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 29/12/2020 ;

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025 :

Nom d'usage Prénom	Grade actuel (si examen professionnel, préciser la date)	Date d'effet de la nomination
DEYRIS Jean-Rémi	Adjoint technique (examen professionnel 08/07/2024)	01/01/2025
VALENTIN Damien	Adjoint technique (examen professionnel 15/10/2024)	01/01/2025

Proportion Homme / Femme des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
4	2	2

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique du Gers afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Pau dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à AUCH, le 24 avril 2025

Par délégation du Maire,
l'adjointe déléguée

Nadine AURENSAN



Commune d'Auradé

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
(GRADE), Favorable au mieux le 07/08/2025	VINUESA Martine		07/08/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 09/04/2025

Signature

Cachet

Le Maire,

Francis LARROQUE.



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes :

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif principal 2ème classe, Favorable au mieux le 01/05/2025	RIEU Colette		01/05/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 07/04/2025

Signature

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GERS



MAIRIE DE BARRAN
45 rue du Docteur Dermondes
33560 BARRAN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE Favorable au mieux le 01/01/2025	ODRIOZOLA ALONSIO Julie	01/01/2025	01/01/2025
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL Favorable au mieux le 01/01/2025	TOMASELLO Jean-Claude		01/01/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 5 mars 2025

Signature

Cachet

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNE DE BASSOUES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : FAVARIN Nicolas

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique principal 1ère classe, Favorable au mieux le 01/02/2025.	FAVARIN Nicolas		01/02/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 27 février 2025.

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNE DE BECCAS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : **1**
Nombre de femmes : **1**
Nombre d'hommes : **0**

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 22/06/2025	<i>SEMBRES Marianne</i>	*****	01/07/2025

22.6.25
Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 17.07.2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

MAIRIE DE BELLOC SAINT-CLAMENS 32300

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : SABATHIER Martine

Nombre de femmes :1

Nombre d'hommes :0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif pal 2cl – 5 ^{ème} échelon Favorable au mieux le 10/04/2025	SABATHIER Martine	10/04/2025	10/04/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 23/04/2025

Le Maire, LADOIS Claudine

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Mairie de Blaziert

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 01

Nombre de femmes : 01

Nombre d'hommes : 00

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif Principal 2 ^{me} classe), Favorable au mieux le 29/09/2025	LEROY Christel	10/04/2025	29/09/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

A Blaziert,

Le 25 Avril 2025

Guy-Noël DUFOUR

Maire de Blaziert



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulbos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

CAHUZAC SUR ADOUR

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE, Favorable au mieux le 10/04/2025	PEYRESAUBES Clémentine	10/04/2025	10/04/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 25/04/2025,



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



Commune de CASSAIGNE

TABEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	RODRIGUEZ Brigitte Annie	10 avril 2025	01/10/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 08 septembre 2025

Sophie PUJOS, Maire



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



Commune de Castelnaud-Barbarens

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

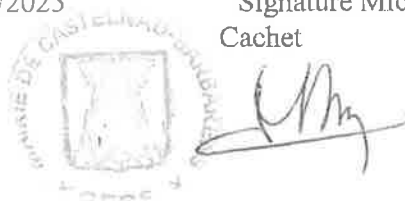
Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :
Nombre de femmes : 01....
Nombre d'hommes : 00.

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal de 2ème classe, Favorable au mieux le .15./06./2025....	Quérel Céline	10/04/2025 12/03/2025.....	15/06/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 5/05/2025 Signature Michel Burgan, maire
Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Mairie de Castelnau sur l'Auvignon

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 01

Nombre de femmes : 01

Nombre d'hommes : 00

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe, Favorable au mieux le 29/09/2025	LEROY Christel	10/04/2025	29/09/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 23 Avril 2025

Maurice BOISON

Maire de Castelnau sur l'Auvignon



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

MAIRIE
de
CASTERA-VERDUZAN

Tél. : 05 62 68 13 11

Fax : 05 62 68 12 96

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	CARTIÉ Maryse		01/04/2025

Castéra-Verduzan le 11 mars 2025

Le Maire,
Claude NEF.



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.





Commune de CAZAUBON

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 – Tableau complémentaire

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^{ème} classe, Favorable	Lise ETIENNE	Avec examen 10/04/2025	01/09/2025
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^{ème} classe, Favorable	Dorian BUBOLA	Avec examen 10/04/2025	01/05/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 5 juin 2025



Isabelle TINTANE, maire

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



Commune de CAZAUBON

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 3

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
REDACTEUR PRINCIPAL 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 01/10/2025	GILLES Marie-Claude	Sans examen	01/10/2025
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE , Favorable au mieux le 20/05/2025	GANGI Béatrice	Sans examen	01/07/2025
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} classe, favorable au mieux le 01/01/2025	GUERRA Sonia	Sans examen	01/07/2025
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} classe, favorable au mieux le 01/01/2025	RIERA Jean-François	Sans examen	01/07/2025



Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 6 mars 2025

Isabelle TINTANE, maire

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulivos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@edg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

MAIRIE DE CAZAUX VILLECOMTAL

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : Rédacteur

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 22/06/2025	<i>SEMBRES Marianne</i>	Non nécessaire	22/06/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 05.03.2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Mairie de Cézán

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 01

Nombre de femmes : 01

Nombre d'hommes : 00

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Adjoint, Favorable au mieux le 29/09/2029	<i>LEROY Christel</i>	10/04/2025	29/09/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

A Cézán,

Le 24 Avril 2025

Signature

Cachet

Bernard SANCHEZ, Maire



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Intros
X Blazert
X Castelnaud Arvignon
X Cézán X
X Puyégues

**MAIRIE DE CLERMONT-SAVÈS**

(32600)

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -**Fonctionnaires proposés :****Nombre de femmes : 1****Nombre d'hommes : 1**

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur principal 2 cl, Favorable au mieux le 01/01/2025	RODRIGO DALLA BARBA Rufina	XXXXX	01/01/2025
Adjoint technique principal 1 cl, Favorable au mieux le 01/01/2025	DARDENNE Olivier	XXXXX	01/01/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 16/05/2025

Le Maire

Gaëtan LONGCHAMPE



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@edg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA TÉNARÈZE

Mairie de Condom

Tableau annuel d'avancement de grade

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique.

ANNEE 2025

Fonctionnaires proposés : 4

Nombre de femme : 3

Nombre d'homme : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade	Date admission à l'examen
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	GRASSEAU Emmanuelle	01/02/2025	27 janvier 2025
Brigadier-chef principal	BELLENGER Cyril	01/06/2025	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	VILLIOT Virginie	01/02/2025	
Agent de maîtrise principal	BANABERA Nathalie	01/09/2025	

Le 17 mars 2025,

Le Maire
Jean François AGUSSE

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullob Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse Internet suivante : www.telerecours.fr

1 exemplaire est transmis au Centre de Gestion qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire

Hôtel de Ville - 38, rue Jean Jaurès - 32100 Condom
Tél.: 05 62 28 24 88 - Fax.: 05 62 28 48 32 - Courriel : mairie.condom@condom.org

République Française

**MAIRIE
DE
DUFFORT**

32170

Tél./Fax : 05.62.67.06 14

Courriel : mairie@duffort32.fr

Commune de DUFFORT

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	MONCASSIN Edwige	14/04/2025	01/05/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 22 avril 2025

Le Maire,

Patrick LAPREBENDE



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

A_202501

Le Maire de Durban ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 5 mars 2021 après avis du comité social territorial en date du 1^{er} mars 2021 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2025** est établi comme suit :

Avancement au grade de : Rédacteur principal 2nd classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
MULLER Nathalie	Rédacteur	01.04.2025

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (agent remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Gers** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

ARTICLE 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau ou par l'application Télérécourse accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à DURBAN le 11 mars 2025

Le Maire,
Philippe LALANNE





MAIRIE D'EAUZE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 2

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	<i>SALOMEZ Marie</i>	Non concernée	01/01/2025 ✓
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	<i>ROZES Maryline</i>	Non concernée	01/01/2025 ✓
ADJOINT PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	<i>COLLING Christophe</i>	08/08/2024	16/11/2025 ✓

Arrêté par l'Autorité Territoriale,
le 17 avril 2025,
Le Maire,
Michel GABAS,



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNÉE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère classe le 11/07/2025	SENTOU Marie-Pierre	Sans objet	11/07/2025

Arrêté par
l'Autorité
Territoriale

Le 28/03/2025

Signature
Christophe RANDE
Maire



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullbos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

GAUDONVILLE

(Logo et nom de la COLLECTIVITE)

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

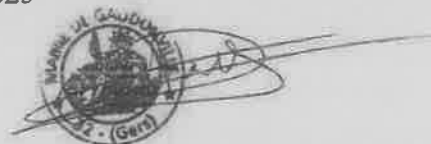
Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe, Favorable au mieux le 10/04/2025	SACCARO Marine	10/04/2025	10/04/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

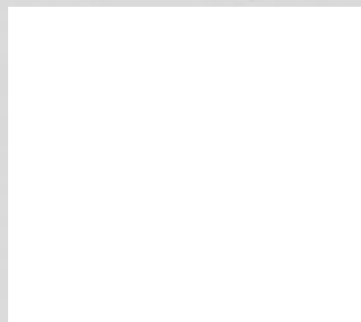
Le 15/04/2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



COMMUNE DE GAUJAC

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes :

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
(<i>GRADE</i>), Favorable au mieux le 10/04/2025	<i>PAPAIS Paul</i>	10/04/2025	01/07/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 27/06/2025 Signature

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Mairie de GIMBREDE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 01

Nombre de femmes : 01

Nombre d'hommes : 00

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 2 ^e classe Favorable au mieux le 01/01/2025	FABRE Virginie		01/05/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 21/03/2025

Signature

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



COMMUNE DE GIMONT

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 2

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 2

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Technique Principal 1 ^{er} Classe Favorable au mieux le 01/01/2025	<i>DALLIES Jean-Claude</i>		01/01/2025
Adjoint Technique Principal 1 ^{er} Classe Favorable au mieux le 01/01/2025	<i>SAINTE-LIVRADE Pierre</i>		01/01/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 26 mars 2025

Franck VILLENEUVE, Maire

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNE DE GOUX

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE, Favorable au mieux le 10/04/2025	PEYRESAUBES Clémentine	10/04/2025	10/04/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 28/04/2025 Signature

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



MAIRIE -
Au Village -
32270 L'ISLE-ARNE
Tél. : 05.62.65.80.31
mairie@lislearne.fr

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle,
conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1
Nombre de femmes : 1
Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe Favorable au mieux le 01/04/2025	<i>FRELIN Karine</i>	Avancement par ancienneté	01/04/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 05 mars 2025

Signature
Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulbos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



DEPARTEMENT DU GERS

Mairie

32300

L'ISLE DE NOÉ

Tél. 05 62 64 17 21

mairie@leisledenoee.fr

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes :

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
(GRADE), Favorable au mieux le 01/08/2025	BALERE NADINE	03/03/2025	01/08/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 03 Mars 2025

Signature

Cachet

Le Maire

Jean-Jacques ORTHOLAN



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@edg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 8

Nombre de femmes : 4

Nombre d'hommes : 4

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Technique Ppal de 2 ^{ème} Classe Favorable au mieux le 01/08/2025	GARNIER Guillaume	/	1/11/2025
Adjoint Technique Ppal de 2 ^{ème} Classe Favorable au mieux le 17/01/2025	LAGNEL Laurence	/	1/11/2025
Agent de Maîtrise Principal Favorable au mieux le 01/01/2025	HALTCHAZIAN Geoffrey	/	1/11/2025
Agent de Maîtrise Principal Favorable au mieux le 01/01/2025	PAILLAS Francis	/	1/11/2025
Agent de Maîtrise Principal Favorable au mieux le 01/01/2025	SABATHE Joël	/	1/11/2025
Technicien Principal 2 ^{ème} Classe Favorable au mieux le 01/01/2025	SABATHE Chantal	/	1/11/2025
Attaché Principal Favorable au mieux le 01/01/2025	PASDELOUP Stéphanie	/	1/11/2025
A.T.S.E.M 1 ^{ère} Classe Favorable au mieux le 01/04/2025	OJEIL Caroline	/	1/11/2025



Par l'Autorité Territoriale

14 août 2025

Le Maire,

Francis idrac

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Commune de LAGUIAN-MAZOUS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : DABEZIES Catherine

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1 ^{er} CLASSE Favorable au mieux le 01/07/2025	<i>DABEZIES Catherine</i>		01/07/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 12/12/2025

Signature JC DAZET.



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr



COMMUNE DE LA SAUVETAT

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	RODRIGUEZ Brigitte	10/04/2025	01/10/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale le 20/08/2025
Bernard LACOSTE, Maire



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNE DE LARÉE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 24 juin 2025	TRAVERSO Sylvie	Avancement de grade sans examen professionnel	24 juin 2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 23 juin 2025

Signature

Le Maire,



M. BARSACQ Franck

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Département du Gers
Mairie de 32410 LARROQUE ST SERNIN
☎ 05.62.68.13.25

République Française

✉ mairie.larroquestsernin@orange.fr

Permanences téléphoniques : lundi 14h/18h-mardi 9h/12h

Accueil du public : vendredi 9h-12h

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Admin. Pal 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 11/04/2025.	LUMINA Séverine	10/04/2025	11/04/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 16 mai 2025

Le Maire,

Jean R. LARROQUE ST SERNIN



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



VILLE DE
LECTOURE
GERS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle,
conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

ANNEE 2025

Fonctionnaires proposés : 5

Nombre de femmes :2

Nombre d'hommes : 3

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 20/01/2025	CANDELON Hugues	/	01/10/2025
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 13/02/2025	CARRASSET Catherine	/	01/10/2025
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe Favorable au mieux le 01/11/2025	CARRIE Magali	/	01/11/2025
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Favorable au mieux le 01/12/2025	DUBARRY Christophe	/	01/12/2025
Brigadier-Chef Favorable au mieux le 01/12/2025	GALOIX Stéphan	/	01/12/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale le
Le Maire,

- 5 JUIN 2025



Xavier BALLENGHIEN

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication. soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P. 543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

HÔTEL DE VILLE

Place du Général de Gaulle - 32700 LECTOURE - Tél. 05 62 68 70 22 - Fax 05 62 68 91 60 - email : contact@mairie-lectoure.fr
Site : www.lectoure.fr



Mairie de
Lombez

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 2

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur principal 1 classe, Favorable au mieux le 01/06/2025	MORVAN Isabelle		01/06/2025
Adjoint technique principal 2 classe, Favorable au mieux le 01/06/2025	GIGANT Marie-Sabine		01/06/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 30 avril 2025

Le Maire, Jean-Pierre COT



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

MAIRIE DE LOUBERSAN 32300

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : SABATHIER Martine

Nombre de femmes :1

Nombre d'hommes :0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif pal 2cl – 5 ^{ème} échelon Favorable au mieux le 10/04/2025	SABATHIER Martine	10/04/2025	10/04/2025



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 23/04/2025

Le Maire, BARON Philippe

Cachet

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@edg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

DÉPARTEMENT DU GERS



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe Favorable au mieux le 01/04/2025	<i>FRELIN Karine</i>	Avancement par ancienneté	01/04/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 05 mars 2025

Signature

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Tél./fax 05 62 65 96 43 - E-mail : mairie@lussan32.fr

MAIRIE DE MALABAT

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : Rédacteur

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 22/06/2025	SEMBRES Marianne	Non nécessaire	22/06/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 04.03.2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
S
MAIRIE de MANEMPUY
Département du Gers

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :
Nombre de femmes : 1
Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe – 4 ^{ème} échelon IB/387 IM/373, Favorable au mieux le 17/06/2025	DE SCHUTTER Delphine	10/04/2025	17/06/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 26 MAI 2025

Signature

Cachet

Le Maire, Olivier BAX.



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

MARAVAT

(Logo et nom de la COLLECTIVITE)

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe, Favorable au mieux le 10/04/2025	SACCARO Marine	10/04/2025	10/04/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 16/04/2025

Signature

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

MAIRIE DE MARESTAING

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1
Nombre de femmes : 1
Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur Principal 2 ^{ème} C Favorable au mieux le 01/04/2025	GIBEL Sylvie	Neant	01/04/2025

Claudine DANEZAN
Maire de Marestaing
Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNE DE MARGUESTAU

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 24/06/2025	TRAVERSO Sylvie	Avancement de grade sans examen	24/06/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 11 juin 2025

Le Maire,




M. FERREIRA Anthony

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Commune de MARSAN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 2

Nombre de femmes :0

Nombre d'hommes :2

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Agent de maîtrise principal – 6 ^{ème} échelon + 8 M IB/492 IM/430, Favorable au mieux le 01/01/25	DANGLA Thierry		01/01/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 11/03/2025

Signature

Cachet

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 5

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
(GRADE), Favorable au mieux le .././....	NOM Prénom		
Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 01/01/2025	FORTIN Marion		01/01/2025
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 23/07/2025	OLLART Jean-Marie		01/08/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 14/03/2025

Le Maire
Alain BAQUÉ



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNE DE MIELAN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes :

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Agent de maîtrise principal, Favorable au mieux le 01.09.2025	STIMAC Laurent		01.09.2025

Arrêté par Le Maire de Mielan, Jean-Loup ARENOU
Le 27 février 2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



Commune de MIRADOUX
- Gers -

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1....

Nombre d'hommes : 2....

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif Territorial de 2eme classe, Favorable au mieux le 24/07/2025.	DUGOUJON Lise-Marie	13/03/2025	24/07/2025
Adjoint Technique Principal de 1ere classe au mieux le 01/01/2025.	LAFFONT Dominique		01/08/2025
Adjoint Technique Principal de 1ere classe au mieux le 01/01/2025.	TÉCHINÉ Bertrand		30/09/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 10 juillet 2025

Jérémy LAGARDE

Maire de MIRADOUX



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

✓

MAIRIE DE MIRANDE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Favorable au mieux le 01/01/2025	COUGET Patricia	10/04/2025	01/06/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 09/05/2025

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué, Guy Forment,



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Commune de Monlar

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
(Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe), Favorable au mieux le 01/05/2025	BUBOLA Dorian	10/04/2025	01/05/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 18 avril 2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

MAIRIE DE MONTAUT 32300

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : **SABATHIER Martine**

Nombre de femmes : **1**

Nombre d'hommes : **0**

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif pal 2cl – 5 ^{ème} échelon Favorable au mieux le 10/04/2025	SABATHIER Martine	10/04/2025	10/04/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 23/04/2025

Le Maire, DAUJAN Christian

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

MAIRIE DE MONTEGUT SAVES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur Principal 2 ^{ème} C, Favorable au mieux le 01/0/2025	GIBEL Sylvie	NEANT	01/04/2025

Christian NAUROY, Maire de Montégut Savès
Le 04/03/2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

MAIRIE DE MONTPEZAT

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes :

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur Principal 2 ^{ème} C, Favorable au mieux le 01/04/2025	GIBEL Sylvie		01/04/2025

Guy Larée, Maire de Montpezat

Le 27/02/2025

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

**NIZAS****TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE**

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : CAUFFEPÉ-POURCET Séverine

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 2ème classe Favorable au mieux le 11/05/2025	CAUFFEPÉ-POURCET Séverine	10.4.2025 13/03/2025 + 9104/2025	11/05/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 24/04/2025
LAGRIEU DIDIER
MAIRE



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



Mairie de NOGARO
Arrondissement de Condom
Département du Gers

C.D.G. 32

Mairie de NOGARO

18 AVR. 2025

COURRIER ARRIVÉE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 12

Nombre de femmes : 5.

Nombre d'hommes : 7

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe favorable au mieux le 01/11/2025.	<i>SAINT-MARTIN Thomas</i>	Néant	01/11/2025
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe favorable au mieux le 01/11/2025	<i>LALANNE Alain</i>	Néant	01/11/2025
Agent de mairise principal favorable au mieux le 01/11/2025	<i>PERE Nicolas</i>	Néant	01/11/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 15/04/2025



Signature

Adjoint délégué
Roger Combres

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



Commune d'ORBESSAN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	MONCASSIN Edwige	14/04/2025 (notification)	01/05/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 17 avril 2025

Le Maire,

Alain BOURDETTE



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE**

A_202502

Le Maire d'Ornézan ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 5 mars 2021 après avis du comité social territorial en date du 1^{er} mars 2021 ;**ARRETE****ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2025** est établi comme suit :Avancement au grade de : Rédacteur principal 2nd classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
MULLER Nathalie	Rédacteur	01.04.2025

	<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>Total</u>
<u>Promouvables (agent remplissant les conditions)</u>	1	0	1
<u>Inscrits sur le tableau d'avancement de grade</u>	1	0	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Gers** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.**ARTICLE 3 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.**ARTICLE 4 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Ornézan, le 11 mars 2025

Le Maire,

Etienne SAVARY

Commune de Pessoulens

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 01

Nombre de femmes : 01

Nombre d'hommes : 00

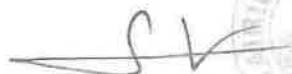
AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 2 ^e classe Favorable au mieux 01/01/2025	FABRE Virginie		01/05/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 06/05/2025

Signature

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

(Logo et nom de la COLLECTIVITE)

PLAISANCE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes :

Nombre d'hommes : 1.

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL (GRADE), Favorable au mieux le 01/08/2025 1 ^{ère} CLASSE	SIMONINI Laurent	/	01/08/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 24/03/2025 Signature

Cachet

Le Maire,

Patrick FITAN



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



(Logo et nom de la COLLECTIVITE)

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif Principal de 2 ^e classe, Favorable au mieux le 01/07/2025	Mme AIMABLE Sabine	10/04/2025	01/07/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 29/04/2025 Signature

Cachet Le Maire,



Patrick FITAN

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes :

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif principal 2ème classe, Favorable au mieux le 01/05/2025	RIEU Colette		01/05/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 04/03/2025

Signature

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



COMMUNE DE PONSAMPERE

10, place du Corps franc Pommiès

32300 PONSAMPERE

Tél : 05 62 66 60 98

ponsampere.mairie@wanadoo.fr

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle,
conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 10 avril 2025	DASTUGUE Cynthia	10 avril 2025	01 juin 2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 01 juillet 2025

Signature

Cachet

Le Maire, Laurence SORIANO



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNE DE PRECHAC SUR ADOUR

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE, Favorable au mieux le 10/04/2025	PEYRESAUBES Clémentine	10/04/2025	10/04/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 30/04/2025 Signature

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



MAIRIE DE PUJAURAN
(Logo et nom de la COLLECTIVITE)

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 2

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Redacteur principal 2 ^{me} Classe (GRADE), Favorable au mieux le 1/11/2025	Isabelle CLAUDE		1/11/2025

Adjoint Technique principal
1^{re} Classe

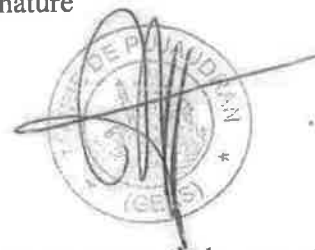
Marie - Ange CLOS

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 27/02/25 Signature

Cachet

1/01/2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Mairie de Puységur

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 01

Nombre de femmes : 01

Nombre d'hommes : 00

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Favorable au mieux le 29/09/2025	LEROY Christel	10/04/2025.....	29/09/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

A Puységur

Le 24 Avril 2025

Danièle GUILBERT

Maire de Puységur

Signature



Christel

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Commune de Réans

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
(Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe), Favorable au mieux le 01/05/2025	BUBOLA Dorian	10/04/2025	01/05/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 17 avril 2025

Le Maire,

Gabriella Clavé

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@edg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

REJAUMONT
(Logo et nom de la COLLECTIVITE)

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe, Favorable au mieux le 10/04/2025	SACCARO Marine	10/04/2025	10/04/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 16/04/2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulbos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

MAIRIE DE RICOURT

TABEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : Rédacteur

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 22/06/2025	<i>SEMBRES Marianne</i>	Non nécessaire	22/06/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 05.03.2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



Commune de ROQUELAURE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 3

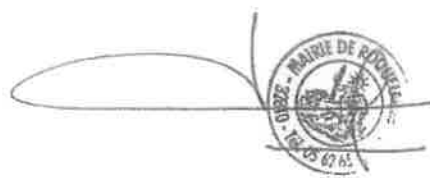
Nombre de femmes : 2

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Favorable	<i>LALUBIE Françoise</i>		01/05/2025
Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	<i>MONCASSIN Edwige</i>	14/04/2025	01/05/2025
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Favorable	<i>BETUING Cyrille</i>		24/09/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale, le 18 avril 2025

Le Maire,
Michel BAYLAC



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Département du Gers
Mairie de 32100 ROQUEPINE
53, route de Caussens
Permanence : jeudi 8h30-12h30
Tél.: 05 62 68 35 60
Courriel : commune.roquepine@orange.fr

République Française

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1
Nombre de femmes : 1
Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif pal 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 11/04/2025	<i>LUMINA Séverine</i>	10/04/2025	11/04/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 24 avril 2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de SAINT-ANTONIN

Département du Gers

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :
Nombre de femmes : 1
Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe – 4 ^{ème} échelon IB/387 IM/373, Favorable au mieux le 17/06/2025	DE SCHUTTER Delphine	10/04/2025	17/06/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 23 MAI 2025

Signature

Cachet

Le Maire, Michel FOURREAU



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

MAIRIE de SAINT-BRES

Département du Gers

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe – 4 ^{ème} échelon IB/387 IM/373, Favorable au mieux le 17/06/2025	DE SCHUTTER Delphine	10/04/2025	17/06/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 23 MAI 2025

Signature

Cachet

SILHERES Jean-Luc



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 4

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif principal 2ème classe, Favorable au mieux le 01/05/2025	<i>RIEU Colette</i>		01/05/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 04/03/2025

Signature

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de SAINT-GEORGES
Département du Gers

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :
Nombre de femmes : 1
Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe – 4 ^{ème} échelon IB/387 IM/373, Favorable au mieux le 17/06/2025	DE SCHUTTER Delphine	10/04/2025	17/06/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 21 MAI 2025

Signature

Cachet

Le Maire,
Monique MESSERCE



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

MAIRIE DE SAINT JUSTIN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : Rédacteur

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 22/06/2025	<i>SEMBRES Marianne</i>	Non nécessaire	22/06/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 04.03.2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

SAINT-LEONARD

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 01

Nombre de femmes : 01

Nombre d'hommes : 00

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif Principal 2 ^e classe Favorable au mieux le 01/01/2025	FABRE Virginie		01/05/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 26 mars 2025

Cachet

Signature



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@edg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

DEPARTEMENT DU GERS

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE
DE
SAINT-MEDARD
32300

Communauté de Communes
ASTARAC-ARROS
EN GASCOGNE

Tél : 05 62 66 67 63
Mail : mairie@saينتmedard32.fr

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique pal 1cl 7 ^{ème} échelon IB/478 IM/420, Favorable au mieux le 01 juin 2025	<i>BORDENEUVE/PERES Fabienne</i>		01 juin 2025 <i>juillet</i>

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 10 mars 2025

Signature

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@edg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de SAINT-ORENS
Département du Gers

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :
Nombre de femmes : 1
Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe – 4 ^{ème} échelon IB/387 IM/373, Favorable au mieux le 17/06/2025	DE SCHUTTER Delphine	10/04/2025	17/06/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 20 MAI 2025

Signature
Cachet
Le Maire
M. DORBES Marceau



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

MAIRIE DE SAINT-OST 32300

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : SABATHIER Martine
Nombre de femmes :1
Nombre d'hommes :0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif pal 2cl – 5 ^{ème} échelon Favorable au mieux le 10/04/2025	SABATHIER Martine	10/04/2025	10/04/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 23/04/2025
Le Maire, VERDIER Christian
Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE**

A_202502

Le Maire de Sansan ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 19 mai 2025 après avis du comité social territorial en date du 6 mai 2025 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Rédacteur principal 2nd classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
MULLER Nathalie	Rédacteur	01.04.2025

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (agent remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Gers** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

ARTICLE 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Sansan, le 19 mai 2025

Le Maire,

Jacques SONILHAC

Permanence le lundi de 13h30 à 18h

☎ 05 62 61 01 06

✉ mairie@sansan32.fr

COMMUNE DE SARAMON



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 2

Nombre de femmes : 1....

Nombre d'hommes : 1....

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint d'animation pal 2cl, Favorable au mieux le 13/10/2025	DEMBLANS / PLOMB Marilyne		13/10/2025
Educateur APS pal 2cl, Favorable au mieux le 01/01/2025	FOULATIER Charles		01/01/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 27 mars 2025

Le Maire,

Eric BALDUCCI



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulbos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@edg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

SAUVETERRE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédactrice Principale 2_C, Favorable au mieux le 01/04/2025	GIBEL Sylvie	NEANT.	01/04/2025

Bernard LOZES, Maire de Sauveterre

Le 28/02/2025

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@edg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

COMMUNE DE SAUVIMONT

TABEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :
Nombre de femmes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
(GRADE), Favorable au mieux le 01/11/2025	BERGER CATHERINE		01/11/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale,

Sauvimont, le 27/02/2025

Signature : Le Maire, Michel LACROIX

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

MAIRIE DE SCIEURAC ET FLOURES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : Rédacteur
Nombre de femmes : 1
Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 22/06/2025	<i>SEMBRES Marianne</i>	Non nécessaire	22/06/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 03.03.2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Tél : 05 62 07 03 06

Mail : accueil@segoufielle.fr

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : Mme MERILLOT Agnès, ANDRE Yohan, GARCIA David, PAPAIS Sylvie

Nombre de femmes : 2

Nombre d'hommes : 2

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
ADJOINT DU PATRIMOINE PI 2 ^{ème} CLASSE	MERILLOT AGNES		18 MARS 2025
ADJOINT TECHNIQUE PI 2 ^{ème} CLASSE	ANDRE YOHAN		20 JANVIER 2025
ADJOINT TECHNIQUE PI 2 ^{ème} CLASSE	GARCIA DAVID		1 ^{er} JANVIER 2025
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	PAPAIS SYLVIE		1 ^{er} JANVIER 2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Ségoufielle, le 25 Mars 2025

Georges BELOU



Maire de Ségoufielle

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

.....
MAIRIE DE SEMBOUES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : Rédacteur

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 22/06/2025	<i>SEMBRES Marianne</i>	Non nécessaire	22/06/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 04.03.2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU GERS

ARRONDISSEMENT DE MIRANDE

Commune de SERE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément
aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

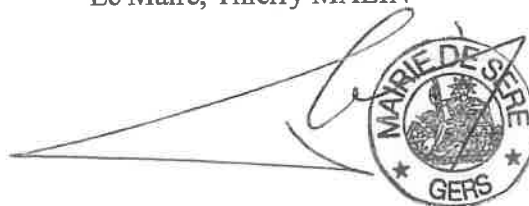
Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif Territorial Principal 2 ^{ème} classe	MONCASSIN Edwige	14/04/2025	01/05/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 28 avril 2025

Le Maire, Thierry MALIN



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

SEREMPUY

(Logo et nom de la COLLECTIVITE)

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif Territorial Titulaire de 2 ^{ème} Classe, Favorable au mieux le 10/04/2025	SACCARO Marine	10/04/2025	10/04/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 16/04/2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



MAIRIE DE SIMORRE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1.

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif pal 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 11/05/2025	CAUFFEPE-POURCET Séverine	10/04/2025	11/05/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 30/04/2025

Le Maire Eric TRUFFI



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulivos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TERRAUBE....
(Logo et nom de la COLLECTIVITE)

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes :

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
(GRADE), Favorable au mieux le 1/03/2025	<i>NOM Prénom</i> <i>Lannes Florence</i>		01/03/25

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 7/04/2025

Signature

Cachet

Genevieve Baffargue
Le Maire



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulis Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



République Française
DEPARTEMENT DU GERS - ARRONDISSEMENT D'AUCH

MAIRIE DE TOURNAN

32420 TOURNAN

Tél : 05.62.65.35.38

tournan-mairie@orange.fr

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : Séverine CAUFFEPÉ-POURCET

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe Favorable au mieux le 11/05/2025	CAUFFEPÉ-POURCET Séverine	13/03/2025 et 09/04/2025 10.4.2025	11/05/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale,
Jean-Luc MIMOUNI, Maire
Le 22 avril 2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 2

Nombre de femmes : 2

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif principal 2ème classe, Favorable au mieux le 01/05/2025	FABRE Virginie RIEU Colette		01/05/2025 01/05/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 04/03/2025

Signature

Cachet




Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@edg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Objet

Arrêté établissant le tableau annuel d'avancement de grade

N° d'arrêté

A_2025_01

Le Maire de Traversères ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 1^{er} décembre 2021 après avis du comité social territorial en date du 15 novembre 2021 ;**ARRÊTE**

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2025** est établi comme suit :

Avancement au grade de : Rédacteur principal 2nd classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
MULLER Nathalie	Rédacteur	01.04.2025

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (agent remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Gers** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

ARTICLE 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.



MAIRIE DE VIC-FEZENSAC

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 5

Nombre de femmes : 5

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Agent spécialisé pal des écoles maternelles 1ère classe, echelon 4 + 1 an, 1 mois et 19 jours Favorable au mieux le 01/04/2025	CAZENEUVE LAURE	X	01/04/2025
Agent spécialisé pal des écoles maternelles 1ère classe, echelon 3 + 7 mois et 15 jours Favorable au mieux le 01/04/2025	MERCIER ANASTASIA	X	01/04/2025
Adjoint technique pal 1ère classe, echelon 7 Favorable au mieux le 01/09/2025	CHARTIER MARIE-FABIENNE	X	01/09/2025
Adjoint technique pal 2ème classe, echelon 6 Favorable au mieux le 05/05/2025	BIANCHINI CHRISTINE	X	05/05/2025
Adjoint technique pal 2ème classe, echelon 5 + 1 mois et 11 jours Favorable au mieux le 01/01/2025	LE ROI MAGALIE	X	01/01/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 28/04/2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :3

Nombre de femmes :1

Nombre d'hommes :2

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe, Favorable au mieux le 01/01/2025.	<i>SAVES Karine</i>		01/01/2025
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe, Favorable au mieux le 01/01/2025.	<i>CASTANER-GIL Jean</i>		01/01/2025
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 01/01/2025.	<i>PAILHÈS Laurent</i>		01/01/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale,
Le 30 septembre 2025,
Le Maire, Matthieu MOURA.



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulivos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



22, avenue de Gascogne
32730 Villecomtal-sur-Arros

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe Favorable au mieux le 01 juin 2025	Dastugue Cynthia	10.6.25	1 ^{er} juin 2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 27/06/2025 Signature



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulivos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

MAIRIE DE VIOZAN 32300

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : SABATHIER Martine

Nombre de femmes :1

Nombre d'hommes :0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif pal 2cl – 5 ^{ème} échelon Favorable au mieux le 10/04/2025	SABATHIER Martine	10/04/2025	10/04/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 23/04/2025

Le Maire, ABADIE Jean-François

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes :.1..

Nombre d'hommes :.0..

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe, Favorable au mieux le 01/10/2025	ESCARNOT Marie-Laure	//	01/10/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 5 mai 2025

La Directrice Générale,



Karine BOUSQUAIL

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GERS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément
aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 2

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 2ème classe, Favorable au mieux le 17/06/2025	<i>SANON Honorine</i>	17/06/2025	17 06 25
Adjoint administratif principal 2ème classe, Favorable au mieux le 01/10/2025	<i>BOUCHARD Marion</i>	17/06/2025	01 10 25

le 27 juin 2025,

*Le Président
du Centre de Gestion
de la FPT du Gers*



Didier DUPRONT

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

1 exemplaire est transmis au Centre de Gestion qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



ARRETE N° A-SDIS32-25-140

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu la délibération du 15 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Gers ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers,

ARRÊTE

Article 1^{er} - Le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est établi, au titre de l'année 2025, dans l'ordre suivant :

n°1 –RESPAUT Aurélien

Part respective des femmes et hommes dans le vivier des promouvables et parmi les agents inscrits sur le présent tableau d'avancement :

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU ou par l'application Télérécourse accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 3 - Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion du Gers et publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet du SDIS.

Fait à Auch, le **10 AVR. 2025**

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
du Gers


Bernard GENDRE



**SDIS
32**

ARRETE N° A-SDIS32-25-150

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU GERS,

Vu le code général de la fonction publique,

VU le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération du 15 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours pour le service d'incendie et de secours du Gers ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Gers,

ARRÊTE

Article 1^{er} - Le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe est établi, au titre de l'année 2025, dans l'ordre suivant :

n°1 – STEFANI SANS NAHORT Delphine *a/c 10.4.2025*
n°2 – RIVASSEAU – ASSORIN Alexandra

Part respective des femmes et hommes dans le vivier des promouvables et parmi les agents inscrits sur le présent tableau d'avancement :

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	2	0
Inscrits	2	0

Article 2 - Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 3 - Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Gers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion du Gers et publié au recueil des actes administratifs et sur le site internet du SDIS.

Fait à Auch, le **14 MAI 2025**

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
du Gers,

Bernard GENDRE



SIDEL

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 3

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 3

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} Classe	FUCHS BENOIT	-	01/10/2025
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ère} Classe	MARSOLAN Olivier	-	01/10/2025
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} Classe	BARADA Mathieu	-	01/01/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 21 Mars 2025 à Lectoure

Le Président, Patrice SUAREZ



Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr



S.M.A.E.P. AUBIET-MARSAN

Quartier La Jalousie
32270 AUBIET

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle,
conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe Favorable au mieux le 01/04/2025	<i>FRELIN Karine</i>	Avancement par ancienneté	01/04/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 06 mars 2025

Signature

Cachet

S.M.A.E.P. Aubiet-Marsan

Quartier la Jalousie

32270 AUBIET

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



SIAEP DE CONDOM-CAUSSENS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : -

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe Favorable au mieux le 01/07/2025	AUCLAIR Estelle	Sans objet	01/07/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 27/02/2025

Le Président,

Claude CLAVERIE



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

S.I.A.E.P. MONGUILHEM - TOUJOUSE - MORMÈS

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNÉE 2025 -

Fonctionnaire proposé :

Nombre d'homme : 1

AVANCEMENT AU GRADE D'	AGENT	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ère} classe 6 ^{ème} échelon, Favorable au mieux le 01/08/2025	TEXIER Cyril	1 ^{er} août 2025

Arrêté par le Président,



Bernard DUPIN

15 juillet 2025

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



26 Avenue des Pyrénées
32190 Vic -Fezensac
Tel 05-62-64-42-77

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 2

Nombre de femmes :

Nombre d'hommes : 2

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Agent de maîtrise principal, Favorable au mieux le 01/09/2025.	Jérôme GAINARD		01/09/2025
Agent de maîtrise principal, Favorable au mieux le 01/09/2025.	Guillaume GULION		01/09/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 29/08/2025

Cachet

Signature

Le Président

Benoît DESENILIS

Signature: 

Email: president@siaepvic.fr

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



S . A . T

Syndicat Armagnac Ténarèze
Service des Eaux et des Assainissements

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 3

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 2

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Agent de maîtrise principal au mieux le 01.01.2025	LONGUEFOSSE Cédric		01.01.2025
Agent de maîtrise principal au mieux le 01.09.2025	LABAN-BACQUE Myriam		01.09.2025
Agent de maîtrise principal au mieux le 01.09.2025	TRUILHE Pierre-Clément		01.09.2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 10 mars 2025, à Eauze

Le Président, Nicolas MELIET

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU Cedex, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



SIDEAU

Boulevard de l'Ancienne Voie Ferrée
32300 MIRANDE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE ANNÉE 2025

Établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle,
conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique.

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1-

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
<i>Adjoint administratif Ppal 2 cl,</i> Favorable au mieux le 05/07/2025	CAZENEUVE Laure	10/04/2025	05/07/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale, Le 15/04/2025

Le Président,

Jean Pierre LAMOTHE



SIEBAG

Syndicat Intercommunal des eaux du bassin adour gersois

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE, Favorable au mieux le 01/12/2025	GOUDENNE Laetitia	Sans examen	01/12/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 17/10/2025

Signature du président du SIEBAG

Cachet



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

S.I.C.T.O.M. du secteur de CONDOM (Gers)

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

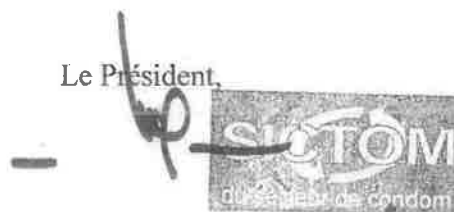
Nombre de femmes : 4

Nombre d'hommes : 21

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} Classe Favorable au mieux le .01/09/2025	LORETTE Caroline	10/04/2025	01/09/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 29 juillet 2025

Le Président,



Didier DUPRONT

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

1 exemplaire est transmis au Centre de Gestion qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément
aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 3

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 3

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique principal 2ème classe 8ème échelon + 6M 15J - IB/430 IM/385 Favorable au mieux le 01/01/2025	HOARAU Michel	-	01/01/2025
Adjoint technique principal 2ème classe 9ème échelon - IB/446 IM/397 Favorable au mieux le 08/08/2025	TUJAGUE Erick	-	08/08/2025
Adjoint technique principal 1ère classe 6ème échelon - IB/460 IM/408 Favorable au mieux le 04/04/2025	DOUX Jean-Michel	-	04/04/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 18/03/2025

Le Président,


 FRANCIS DADUZAN
 SYNDICAT INTERCOMMUNAL
 A VOCATION MULTIPLE
 DE MIELAN - MARCIAC

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



2 Impasse du Labeur - 32100 CONDOM - Tél : 05-62-68-22-70 - ✉ : sictom.condom@orange.fr -
SIRET : 25320017400048

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 8
Nombre de femmes : 1
Nombre d'hommes : 7

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe Favorable au mieux le 02 mai 2025.	MARCAHOSSE Laurent	/	02 mai 2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 26 février 2025

Le Président,

Didier DUPRONT



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

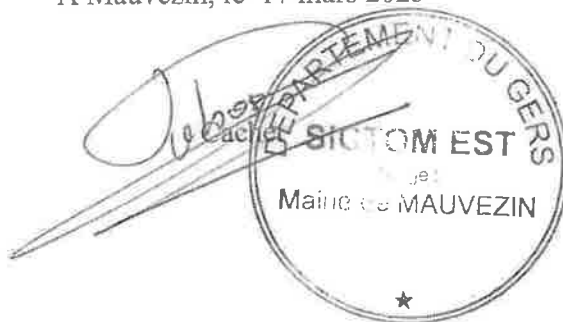
Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} CLASSE Favorable au mieux le 07/01/2025	MONTIES JOHAN	-	01/04/2025

Arrêté par le Président
Patrick DUBOSC
A Mauvezin, le 17 mars 2025



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

SICTOM EST
32120 MAUVEZIN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 2
Nombre de femmes : 1
Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux au 07/01/2025	MONTIES Johan	-	01/04/2025
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe, Favorable au mieux le 10/04/2025	BERHAULT Charlotte	10/04/2025	01/11/2025

A Mauvezin, le 21 mai 2025

Le Président,

Patrick DUBOSC



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



SICTOM OUEST – 1 place de la mairie – 32110 NOGARO

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 0

Nombre d'hommes : 3

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint technique principal 2 ^e Classe, Favorable au mieux le 01/01/2025	<i>BOUIN Luc</i>		01/10/2025
Adjoint technique principal 2 ^e Classe, Favorable au mieux le 01/04/2025	<i>FILITUULAGA Simone</i>		01/10/2025
Adjoint technique principal 2 ^e Classe, Favorable au mieux le 01/01/2025	<i>RANDE François</i>		01/10/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
NOGARO, le 22/04/2025

Le Président,
Roger COMBRES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
de COLLECTE et de TRAITEMENT
des ORDURES MENAGERES
- Secteur OUEST -
NOGARO 32110 ☎ 05 62 69 06 01

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



Zone Artisanale
32 130 SAMATAN

Tél. : 05 62 62 44 87

Fax : 05 62 62 18 70

Email : sictomsudest@orange.fr

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 3

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 2

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Administratif Principal 1ere classe 5ème échelon	BERGER CATHERINE	SANS	01-11-2025
Adjoint Technique Principal 1ere classe 5ème échelon	BRIOL ROMAIN	SANS	03-11-2025
Adjoint Administratif Principal 2ème classe 5ème échelon	NIETO ADRIEN	SANS	22-07-2025

Samatan, le 27 mars 2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le Président,
Thierry REVEIL



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES HAUTES VALLEES
12 quartier du Château
32140 SAINT BLANCARD

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément
aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes :

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe Favorable au mieux le 01/11/2025	MOLINARO Michèle		01/11/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 26.03.2025

Signature

Cachet

Syndicat Intercommunal des Hautes Vallées
12 quartier du Château
32140 SAINT-BLANCARD
shautervalles@orange.fr
Siret 2000704150019

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

RPI Marsan-Lussan-Isle Arné
MAIRIE
55, route d'Auch
32270 LUSSAN

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle,
conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
ATSEM Principal 1 ^{ère} classe Favorable au mieux le 01/01/2025	ZAMBON Stéphanie	Avancement par ancienneté	01/01/2025

Arrêté par l'Autorité Territoriale
Le 05 mars 2025

Signature

Cachet

R.P.I.
Marsan - Lussan - Isle Arné
MAIRIE
32270 LUSSAN

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Attaché principal, Favorable au mieux le 01/11/2025	<i>Prenassi Aude</i>	15/09/2025	01/11/2025

Arrêté par Jean-Pierre Salers,
Président de Gers Numérique

Le 21/10/2025

Syndicat Mixte Gers Numérique
47 Avenue Sambre et Meuse
BP 50546
32021 AUCH Cedex 9
Siret : 200 039 279 00043

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@edg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.



Syndicat Mixte
des 3 Vallées

SYNDICAT MIXTE DES TROIS VALLEES

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle,
conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : Mme MULLER Nathalie

Nombre de femmes : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Rédacteur Principal 2ème classe, Favorable au mieux le 01/04/2025.	MULLER Nathalie	27/01/2025	01/04/2025



Arrêté par l'Autorité Territoriale

Le 19/03/2025

Le Président, Etienne SAVARY

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Syndicat Territoire d'Energie Gers

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés :

Nombre d'hommes : 1

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Technicien principal 2 ^{ème} classe	LABADENS Cédric	Sans examen	1 ^{er} janvier 2025

A Auch

Le

21 MAI 2025

Le Président du Syndicat



Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noulibos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaire proposée : Myriam JULIA
Nombre de femmes : 1
Nombre d'hommes : /

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENT	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
ATTACHÉ PRINCIPAL Favorable au 01/01/2025	JULIA MYRIAM	/	01/01/2025

Arrêté par le Président du Syndicat Territoire
d'Energie Gers



Le
Jean-Guy DUPUY

25 MARS 2025

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX , soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Etabli par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, conformément aux articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique

- ANNEE 2025 -

Fonctionnaires proposés : 12

Nombre de femmes : 2

Nombre d'hommes : 10

AVANCEMENT AU GRADE DE :	AGENTS	Date de l'examen	Date d'effet de nomination dans le nouveau grade
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	FERNANDEZ Karine	10/04/2025	01/05/2025
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	LENORMAND Fabrice	n'a pas l'examen	01/10/2025
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	BRUSTY Olivier		01/01/2025
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	DUBARRY Thierry		01/01/2025
Agent de maîtrise principal	BOUGOUIN Brévin		01/08/2025
Agent de maîtrise principal	DESSEVRE Sylvie		01/08/2025
Agent de maîtrise principal	LARRE Ludovic		01/08/2025
Agent de maîtrise principal	MORO Christophe		01/08/2025
Agent de maîtrise principal	GIAVARINI Philippe		01/08/2025
Agent de maîtrise principal	HOURADOU Jean Jacques		01/08/2025

Agent de maîtrise principal	LABAN Jean François		01/08/2025
Agent de maîtrise principal	RESPAUD David		01/09/2025

Arrêté par le Président Francis DUPOUEY

Le 18/04/2025

Signature

trigone

Syndicat Mixte de la vallée de la Nère
et de la vallée de la Nère de Gers

Z.I. de Lamothe CS 40509 32021 Auch Cedex 9
Tél : 05 62 61 25 15 - E : contact@trigone-gers.fr

Pour l'accès à un même grade, la liste est établie par ordre de priorité de nomination, en tenant compte de la proportion Hommes-Femmes.

Ce document peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois, après publication, soit par voie postale : villa Noullobos Cours Lyautey-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX, soit via l'adresse internet suivante : www.telerecours.fr

A retourner au service Carrières du CDG grh@cdg32.fr qui en assure la publicité conformément à l'article L522-26 du code général de la fonction publique.